

Le caractère français

Ceux qui ont appris à juger sainement le caractère du peuple français savent fort bien que la sentimentalité qu'on lui attribue est beaucoup plus apparente que réelle. A l'examen superficiel, le Français semble être dominé par la futilité et le sentimentalisme ; mais si l'on pénètre plus profondément dans son intimité, on trouve chez lui un fonds solide d'activité éclairée, d'énergie et de bon sens.

Des faits récents et d'une certaine gravité se sont produits qui auraient dû précipiter la France dans une guerre déplorable, précisément si elle avait été la nation sentimentale que l'on dit. Au contraire, dans la circonstance à laquelle nous faisons allusion, la France a montré de la mesure, de la sagacité, de la prudence et de la dignité. Grâce à ces qualités solides, elle s'est épargné, sans déshonneur, une crise guerrière qui aurait également affecté toutes les autres nations.

Honneur donc à la France ! La vivacité de son esprit, sa fertilité, ses ressources sont très appréciés par ceux qui la connaissent. Mais ce qui domine tout, c'est son bon sens.

Or, les Français du Canada possèdent à un haut degré les qualités de leurs frères d'outre-mer. Et puisque nous plaçons le bon sens en tête des qualités françaises, nous demandons si les Canadiens-français affirmeraient leur bon sens en se fournissant de produits fran-

çais, uniquement parce qu'ils sont français, lorsqu'ils peuvent avoir un produit absolument identique, mais fabriqué en Amérique, à un prix quatre fois moindre ?

Assurément les Canadiens-français qui agiraient ainsi ne feraient pas preuve de parenté avec les Français des vieux pays.

Le Français donne l'exemple de l'économie bien comprise au monde entier. Il renonce au luxe quand il le faut, et sait s'imposer des privations pour assurer son avenir et celui de sa famille. Il est donc essentiellement prévoyant. N'est-ce pas l'économie du peuple qui a permis à la France de supporter sans malaise appréciable les frais énormes de la guerre de 1870 et de payer à l'Allemagne l'écrasante indemnité qu'elle réclamait ?

Nous nous demandons, dès lors, en présence de tels exemples d'économie et d'ordre, pourquoi les Canadiens-français paieraient quatre fois la valeur des granules qu'ils peuvent trouver ici ? La qualité des produits que nous offrons est la même, et le moins compétent des médecins peut s'en rendre compte d'une manière absolument concluante. Chacun peut donc juger la question en essayant l'article européen et l'article américain. Il n'y a entre eux aucune différence, sauf dans le prix. Ce qui, on en conviendra, est d'une extrême importance.

L'immense succès des granules aconitine de Abbott et la consommation extraordinaire que les Américains en ont